



CONTRAT DE PARTICIPATION DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Ce contrat est un engagement de votre part, mais également de la part de l'encadrant du dispositif, à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité

J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.

Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de la pause.

Concernant la réalisation des chantiers

Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.

Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables ainsi que baladeurs, MP3...est strictement interdit. En conséquence, les téléphones portables devront être placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.

Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.

Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants au chantier.

Sanctions appliquées par le non-respect des points énoncés ci-dessus

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif argent de poche
- Non indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle le comportement n'a pas été jugé satisfaisant.

Indemnisation de la mission

Toute réalisation, satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité. Celle-ci est de 15 €.

A Cléguérec le

Signature